

Informations relatives à votre visite dans nos bureaux

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir utiliser les offres de test COVID-19 volontaires avant de vous déplacer dans nos locaux !

Afin de protéger les employé(e)s de la BFA et les autres personnes présentes, nous demandons à tous les visiteurs ainsi que leurs accompagnants de bien vouloir utiliser les nombreuses offres de tests disponibles dans toute l'Autriche et de se faire volontairement tester pour détecter une éventuelle infection par le coronavirus avant de vous présenter en personne !

Les bureaux de l'Office fédéral de l'immigration et de l'asile (BFA) restent ouverts à condition que certaines mesures de protection soient observées et respectées. Les heures d'ouverture de nos bureaux sont temporairement allongées en raison de la situation actuelle :

du lundi au vendredi : de 8h à 12h et le jeudi : de 13h à 15h.

Avant de vous présenter en personne, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous par voie électronique ou par téléphone. En prenant votre rendez-vous à l'avance, vous nous permettez de maintenir un nombre réduit de personnes présentes dans nos bureaux et contribuez ainsi à la sécurité de toutes les personnes impliquées. Prendre rendez-vous à l'avance permet également d'éviter des temps d'attente inutilement longs.

N'hésitez pas également à utiliser la possibilité de nous joindre par voie électronique ou par courrier. Vous trouverez toutes les informations pour nous joindre via le lien vers nos différents bureaux sous cette publication.

Afin de préserver la santé de tous, les règles suivantes doivent être respectées lors de la prise de rendez-vous en personne :

- **Prise de rendez-vous par voie électronique ou par téléphone à l'avance**
- **Port d'une protection buccale et nasale ajustée (masque respiratoire de classe de protection FFP 2 sans valve d'expiration),** qui doit être conservée dans tous les espaces publics et les ascenseurs. Cela ne s'applique pas aux exceptions réglementées par la loi.

- **Respect des distances de sécurité minimales** : les personnes vivant dans le même ménage font exception. Il convient de noter que nous ne disposons que d'un espace limité pour les personnes nous rendant visite et leurs accompagnants, tant dans nos bureaux que dans la zone d'attente. L'admission au bâtiment officiel ne peut être accordée que si la distance minimale spécifiée de 2 mètres peut être maintenue et que nous disposons de l'espace nécessaire dans la zone d'attente.
- **Si vous présentez des symptômes ou craignez d'être malade, restez à la maison et composez le 1450.** De plus, veuillez informer immédiatement le BFA que vous ne pourrez pas répondre présent à la convocation pour des raisons de santé.